

APPEL À CANDIDATURES 2021 / 2022

STAGE "CQP RÉPARATEUR DE PARACHUTES"

Le Certificat de Qualification Professionnelle "Réparateur de parachutes" est un titre créé et délivré pour valider les acquis professionnels et compétences du métier de Réparateur.

Dans le cadre de son programme de formation, la FFP propose pour la saison 2021 / 2022, avec l'appui du CPNEF Sport, l'accès à ces stages.

Ces semaines de stages s'adressent à des adhérents âgés de plus de 18 ans : la détention du "CQP Plieur de parachutes de secours" est un plus.

Modalités du stage.

- ❖ encadrement du stagiaire par un ou deux formateur(s) expérimenté(s) ;
- ❖ stage à formation qualifiante avec prise en charge possible des frais de d'inscription dans le cadre de la formation professionnelle ;
- ❖ horaire : base de 35 heures hebdomadaires pendant 7 semaines, soit 245 heures en organisme de formation + 210 heures de formation en entreprise auprès d'un tuteur coopté ;
- ❖ lieu de l'organisme de formation : France Parachutisme à Tallard (05) ;
- ❖ début de formation : 15 novembre 2021 | fin de formation : Mars 2022 à l'issue de l'examen d'évaluation.

Les dates de stages et de l'examen d'évaluation sont susceptibles de changement en fonction, notamment, de la situation sanitaire imposée par le Covid-19.

Composition du dossier de candidature.

Remplir et renvoyer au secrétariat FFP la déclaration de mise en formation accessible sur le site FFP par le lien https://www.ffp.asso.fr/wp-content/uploads/2013/03/declaration-de-mise-en-formation-CQP_Reparateur.pdf avant le 15 septembre 2021.

Association reconnue
d'utilité publique par
Décret du 2 mai 1986
sous la tutelle du
Ministère de la Santé, de
la Jeunesse et des Sports
et affiliée au C.N.O.S.F.

62, rue de Fécamp
7 5 0 1 2 P A R I S
N° SIRET 784 405 912 00022
A P E 9 3 1 2 Z
Tél : 01 53 46 68 68
Email : ffp@ffp.asso.fr
Internet : www.ffp.asso.fr
N°Orias 14000826 - www.orias.fr

En fonction du nombre de candidatures reçues (6 stagiaires maximum), il sera procédé à une sélection sur dossier.

Les candidats qui possèdent un CAP de couture ou son équivalent (diplôme étranger également) sont pré-sélectionnés.

Les candidats seront prévenus avant le 1^{er} octobre 2021 de leur participation ou non.

Le stage s'articule en deux blocs à effectuer en organisme de formation alternés par des stages en entreprise.

Programme général.

Usage et maintenance des machines, points droits, zig zag, double aiguille, bar tack, machine à harnais, machine à galonner, réglage, entretien et dépannage simple, formation des différents points, choix de fils, aiguilles.

Préparation à la couture et couture elle-même, réalisation d'empiècements tous types sur voileure, montage et assemblage, réparation de conteneurs, remplacement de suspentes, utilisation d'outils (emporte pièce), pose d'œillets.

Introduction à la technologie et à l'équipement, connaissance des matériaux utilisés, des boucleries, construction et assemblage des voiles, des sac-harnais, réparation sur voile et sur sac-harnais.

Produire une œuvre personnelle, à partir d'un cahier des charges, réalisation de petites séries d'éléments normalisés, construire un patron, réaliser un gabarit, fabrication de POD, extracteur, glisseur, etc

Domaine d'intervention du réparateur de parachutes, que faire en cas de sangles endommagées ? Quelles sont les limites d'intervention sur les conteneurs et leurs éléments ? cas du matériel certifié, traçabilité.

Évaluation.

Les travaux des candidats sont évalués dans le cadre d'un examen final qui se déroule dans les locaux de l'organisme de formation (France Parachutisme – Tallard 05) sur la propreté et non pas sur la vitesse d'exécution, savoir faire fonctionner une machine en suivant des repères tout en manipulant la pièce, suppose aussi connaître les points suivants :

- savoir enfiler et régler sa machine
- qualité générale de l'exécution
- respect des lignes

Lorsqu'ils ont subi l'épreuve d'évaluation, les candidats sont admis ou refusés comme CQP Réparateur, il n'est pas possible d'envisager une admission partielle.

Le stagiaire qui échoue peut automatiquement se présenter à la réévaluation : il ne peut continuer d'exercer que sous contrôle de son tuteur uniquement.